

## Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 27 janvier 2026  
(Salle des fêtes – Mussig)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 27

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24  
⇒ Procurations : 05

### **PAT : Plan Herbe Ried Vivant (PHRV) - Candidature à l'AMI filière pour la protection de la ressource en eau**

## **2 Candidature à l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025**

Rapport présenté par Monsieur Alain MEYER, Vice - Président

### **I. RAPPORT**

Le PETR Sélestat Alsace Centrale pilote et anime depuis 2019 une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui ambitionne de « faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité ». L'AXE 3 du PAT a pour but de **Créer des filières agricoles de proximité et respectueuses des ressources**. Il a pour ambition de relocaliser l'agriculture, développer les filières durables, respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité, par le développement des débouchés économiques pour la production locale. C'est pourquoi le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé en 2023 en tant que copilote dans le développement du Plan Herbe® Ried Vivant (PHRV) qui a été signé le 3 juillet dernier à Muttersholtz.

Le maintien des prairies, en lien avec la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, est directement lié au maintien de l'élevage dans notre territoire. Mais le nombre d'élevage est en recul et même dans le cas d'une transmission d'une exploitation, la taille du cheptel diminue souvent. L'attrait pour le métier d'éleveur nécessite de trouver de nouvelles garanties de rémunération décentes et durables pour les agriculteurs. Des solutions de transformation et valorisation locales de tout ou partie des productions laitières pourraient permettre d'améliorer la rémunération des agriculteurs, de développer les circuits de proximités et de maintenir voire développer des surfaces en herbe dans le Ried.

Dans un contexte régional où le retournement de prairies est de plus en plus fréquent, le Plan Herbe « Ried Vivant » a pour objectif d'inverser cette tendance en accompagnant la pérennisation des surfaces en herbe existantes, le développement de surfaces supplémentaires et l'amélioration de leur qualité floristique.

Face à l'instabilité des marchés, il apparaît essentiel d'accompagner les éleveurs dans la transition vers des systèmes d'élevage qui valorisent les services écosystémiques rendus par les prairies et leur biodiversité associée. Cette approche constitue une stratégie pertinente pour renforcer la résilience et la durabilité des exploitations. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les « Plans Herbe ».

Il est proposé de porter une action pour interroger l'opportunité de développer un outil de transformation du lait. Pour ce faire le PETR sollicite une aide financière à la réalisation d'une étude de faisabilité « outil de transformation collectif du lait et accompagnement des porteurs de projets » dans le cadre de l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » porté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et La Région Grand Est.

### **ENGAGEMENTS DU PETR**

Le maintien des prairies est directement lié à la valorisation économique de l'herbe. Le développement d'un outil local de transformation pour le lait ou les laits permettra de rémunérer justement les

agriculteurs, de développer les circuits de proximité et favoriser le maintien et le développement des surfaces en herbe dans le Ried. Cette action fait suite à une étude menée en 2022 qui a démontré qu'il est possible de fédérer des producteurs de lait bio et non bio autour d'un cahier de charges partagé. La forme et le modèle économique d'un outil de transformation collectif nécessite cependant encore à être développé et structuré dans le contexte actuel d'une forte variabilité du prix du lait. C'est l'objet de l'action présentée.

#### **Relancer une réflexion : Projet collectif de valorisation du lait en centre Alsace**

Dans un contexte où le prix du lait rémunère plutôt bien les éleveurs, mais sans garantie dans la durée, ces derniers restent intéressés par la construction de solutions locales de transformation qui pourraient leur permettre de reprendre la main sur la valorisation de tout ou d'une partie de leurs productions. C'est l'objet de l'action présentée. Il ne s'agit pas de défaire ce qui fonctionne ou de concurrencer les filières longues mais d'inventer, avec les 1ers concernés, des solutions locales de transformation qui favoriseront le maintien des prairies, leur biodiversité mais aussi le maintien du métier d'éleveur.

La construction de telles solutions se fera en concertation étroite avec les acteurs du territoire en charges de la distribution des produits et de la répartition de la valeur sur la chaîne de production.

#### **AGENDA**

Ce projet est constitué d'une partie animation et d'une partie étude. Une phase d'investissement dans des solutions/outils de transformation pourra être envisagée dans un second temps. L'action commencera avec une série de réunions qui seront organisées à partir de janvier 2026 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Alsace centrale avec l'appui de la Maison de la Nature sur le volet de la mobilisation des acteurs dans son rôle de co-animateur du PAT. Cette phase de mobilisation est pensée sur le premier semestre 2026.

A la fin de cette phase de mobilisation, une étude de faisabilité économique et technique sera lancée. Le prestataire retenu devra être, capable d'apporter des informations et données manquantes. **L'étude partira des envies d'agir des producteurs autour d'un cahier de charge partagé** et devra par la suite permettre l'accompagnement d'un ou de deux projets concrets pour développer un jeu de scénarios économique, technique et commercial.

Cette étude aidera à renforcer la faisabilité économique d'un outil de transformation en prenant en compte les changements depuis 2022 et les opportunités et réalités du ou des marchés actuels, notamment en clarifiant la situation des éleveurs bio et les interrogations sur la collecte du lait en bio en Alsace centrale.

Il est proposé de fonctionner selon le même modèle que le projet de Conserverie des papillons, projet initié par le PETR, puis porté à maturité par l'ADAPEI les Papillons blancs. Il s'agirait d'identifier un collectif de porteurs de projets pour réaliser un outil ou, le cas échéant plusieurs outils individuels, avec un « coaching agile », c'est-à-dire un accompagnement à la carte des porteurs pour les aider à lever un maximum de freins, identifier des aides et financements potentiels jusqu'à la réponse aux appels à projets.

**L'ensemble de l'action est prévu sur une durée de 18 mois.**

#### **BUDGET PREVISIONNEL**

Après une première phase de mobilisation qui serait porté par le PETR dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le début de l'année 2026, il s'agira de lancer une étude économique sur le second semestre 2026, puis accompagner un projet (ou des porteurs des projets) avec un accompagnement à la carte.

Dépenses	TTC
Visites/animations	4 000 €
Etude de faisabilité (AMO)	32 000 €
Coaching agile	10 000 €
<b>Total</b>	<b>46 000 €</b>

Recettes	TTC	Taux
PETR	9 200 €	20%
AERM/RGE	36 800 €	80%
	<b>46 000 €</b>	

La demande d'aide s'élève à 80% du projet ce qui correspond à 36 800€ TTC. L'autofinancement du PETR serait de 20% ce qui correspond à 9 200€. Il est proposé d'inscrire cette action dans le budget de 2026.

## II. DECISIONS

**Il est demandé au Comité syndical,**

Sur avis favorable du Bureau syndical du 3 novembre 2025,

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5212-19**

**Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,**

**Vu l'arrêté inter préfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,**

**Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,**

**Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,**

**Vu la labellisation du PAT Alsace Centrale en niveau 2 le 14 mars 2024,**

**Vu l'engagement des communautés de communes membres et du PETR Sélestat Alsace Centrale comme partenaires et signataires de la *Charte d'engagement pour une alimentation durable et de proximité en Alsace centrale* le 6 février 2025.**

**Vu l'adoption d'une motion fondatrice de soutien de l'élevage à l'herbe par le comité de bassin du 14 octobre 2016,**

**Vu le lancement du programme « Plan Herbe » par le comité de bassin du 30 juin 2022 qui vise à élaborer un nouveau type de projet de territoire, multi-partenarial et spécifique au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies sur les zones à enjeux du bassin Rhin-Meuse.**

**Vu l'engagement du PETR comme co-pilote du Plan Herbe® Ried Vivant le 3 juillet 2025 et son engagement pour porter des actions comme chef de file dans ce cadre.**

**Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,**

**De se prononcer sur ces dispositions,**

**D'APPROUVER la candidature à l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025**

**D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel**

**D'APPROUVER la demande de subvention qui sera sollicitée dans le cadre de l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025 à hauteur de 80 % des dépenses éligibles soit 36 800€ TTC.**

**D'AUTORISER le Président à déposer la candidature du PETR Sélestat Alsace centrale et les demandes de subventions, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.**

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
<b>Communauté de Communes de SELESTAT</b>			
<b>Titulaires</b>			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	EXCUSE	WOTLING Philippe	POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALLER Claude	POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	EXCUSEE		
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	SOHLER Olivier	POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		POUR
<b>Suppléants</b>			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
<b>Communauté de Communes de la Vallée de Villé</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUHL Patrick	PRÉSENT		POUR
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT		POUR
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
<b>Suppléants</b>			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	PRÉSENT		POUR
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

### Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

#### Titulaires

BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		POUR
KNOBLOCH Christophe	PRÉSENT		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	EXCUSE		

#### Suppléants

BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		

### Communauté de Communes du Val d'Argent

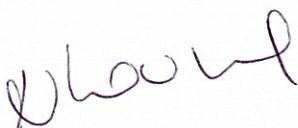
#### Titulaires

BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		POUR
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëllie	EXCUSEE		
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc	POUR
PETIT Denis	PRÉSENT		POUR
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		POUR
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>			<b>32</b>

Mise en ligne le 02.02.2026

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de Séance  
ROUSSEL Nathalie



Le Président,  
Patrick BARBIER  
p/d la Directeur Générale des Services,  
Philippe STEEGER




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.